Hausse des carburants : Les aides mobilisables par votre entreprise

Face à la flambée des prix du carburant liée à la crise au Moyen-Orient, l'État a mis en place plusieurs dispositifs de soutien, prolongés jusqu'au 31 décembre 2026. Certains visent directement l'entreprise (gazole non routier, trésorerie), d'autres vos salariés ou vous-même en tant qu'actif. Cette fiche fait le point sur chacun et sur les échéances à ne pas manquer.

La CAPEB 71 se bat pour défendre les Artisans / TPE / PME du bâtiment !

En un coup d'œil, les principales aides mobilisables

Dispositif	Pour qui ?	Montant	Démarche / échéance
Aide GNR BTP	Entreprises de TP / gros œuvre ≤ 50 salariés utilisant des engins au GNR	0,20 €/litre, Max 4 000 €/mois	impots.gouv.fr Conso. sept. : jusqu'au 31 oct. Conso. oct. : 2 au 30 nov.
Prêt Flash Carburant	TPE/PME du BTP de plus d'un an, avec expert-comptable	5 000 à 50 000 €, 3,8 %, 36 mois Dont 12 de différé	En ligne sur flash.bpifrance.fr Fonds sous 7 jours en moyenne
Prime carburant salariés	Tous les employeurs, au profit de leurs salariés	Jusqu'à 1 000 €/salarié en 2026, sans charges ni impôt	Décision unilatérale de l'employeur – versement avant le 31/12/2026
Aide « grands rouleurs »	Salariés et chefs d'entreprise sous plafond de revenus, gros trajets	100 € (oct. à déc. 2026)	impots.gouv.fr Demandes dès le 22 oct. Versement automatique si déjà perçue

1. Aide au gazole non routier (GNR)

Une subvention de 20 centimes par litre de GNR acheté, versée mois par mois.

Entreprises concernées

- **Effectif :** 50 salariés au plus (20 pour la seule période de mai), apprécié au niveau du groupe le cas échéant.
- **Taille :** chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou total de bilan inférieur à 43 M€.
- **Matériel :** exploiter des engins mobiles non routiers fonctionnant au GNR (pelles, chargeuses, compacteurs, etc.).
- **Activité principale :** relever de l'un des 16 secteurs listés par le décret :
 - Gros œuvre : maçonnerie générale et gros œuvre (43.99C), charpente (43.91A), couverture par éléments (43.91B), autres travaux spécialisés de construction (43.99D), location avec opérateur de matériel de construction (43.99E).

- Terrassement et démolition : démolition (43.11Z), terrassements courants et travaux préparatoires (43.12A), terrassements spécialisés ou de grande masse (43.12B), forages et sondages (43.13Z).
- Travaux publics : routes et autoroutes (42.11Z), voies ferrées (42.12Z), ouvrages d'art (42.13A), tunnels (42.13B), réseaux pour fluides (42.21Z), ouvrages maritimes et fluviaux (42.91Z), autres ouvrages de génie civil (42.99Z).

- **Situation :** immatriculée et active au 31 mars 2026, hors procédure collective, à jour de ses déclarations fiscales et sociales (dettes tolérées jusqu'à 1 500 € ou si couvertes par un plan de règlement).

- **Montant :** 0,20 € par litre de GNR acheté dans le mois, plafonné à 4 000 € par entreprise et par mois (soit 20 000 litres).

- **Calendrier des demandes**

GNR acheté en…	Dépôt de la demande	Statut
Mai à août 2026	Guichets fermés	Clos
Septembre 2026	**Du 1er au 31 octobre 2026**	**OUVERT**
Octobre 2026	Du 2 au 30 novembre 2026	À venir
Novembre et décembre 2026	Dates fixées par un prochain décret	Annoncé

Comment faire ?

- Demande 100 % en ligne
- Sur impots.gouv.fr (espace professionnel), une seule demande par mois.
- Pièces : factures d'achat de GNR du mois, récapitulées dans le tableur à télécharger sur impots.gouv.fr, RIB, déclaration sur l'honneur et relevé des aides « de minimis » perçues sur 3 ans.
- Conservez vos justificatifs 5 ans.

En savoir plus : Aide GNR

Attention - clause de reversement. Si l'aide perçue dépasse 600 €, elle doit être reversée lorsque l'excédent brut d'exploitation (EBE) 2026 est positif et atteint au moins 98 % de celui de 2025. Un justificatif est à déposer au plus tard le 30 octobre 2027. Parlez-en à votre expert-comptable pour anticiper une éventuelle provision.

2. Prêt Flash Carburant (BPI France)

Un prêt de trésorerie sans garantie, ouvert au BTP depuis le 13 mai 2026.

- **Montant :** de 5 000 € à 50 000 €.

- **Conditions financières :** taux fixe de 3,8 %, durée 36 mois dont 12 mois de différé d'amortissement du capital, sans frais de dossier ni garantie sur les biens de l'entreprise ou du dirigeant (assurance décès-PTIA obligatoire).

- **Entreprises éligibles :** TPE/PME (jusqu'à 250 salariés) et entreprises individuelles du BTP créées depuis plus d'un an, disposant de 12 mois de comptabilité, accompagnées par un expert-comptable, avec un compte bancaire professionnel et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective. Le critère « carburant ≥ 5 % du chiffre d'affaires » exigé des autres secteurs ne s'applique pas au BTP.

- **Utilisation :** renforcement de trésorerie, utilisation libre des fonds.

- Demande en ligne sur flash.bpifrance.fr - fonds disponibles en 7 jours en moyenne. Au-delà de 50 000 €, Bpifrance oriente vers le Prêt Boost ou le Prêt Action Climat.

3. Prime Carburant versée à vos salariés

Un coup de pouce pour vos équipes, sans charges sociales ni impôt sur le revenu.

- **Plafond relevé :** jusqu'à 1 000 € par salarié pour 2026 (au lieu de 600 €), exonérés de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.
- **Conditions assouplies jusqu'au 31/12/2026 :** la condition de résidence ou de lieu de travail hors zone desservie par les transports en commun et l'interdiction de cumul avec le remboursement de l'abonnement de transport sont suspendues.
- **Mise en place :** facultative, sur décision de l'employeur (décision unilatérale ou accord), dans les mêmes conditions pour tous les salariés concernés. Elle figure sur le bulletin de paie.

4. Aide « GRANDS ROULEURS » de 100 €

Une aide personnelle pour les actifs qui roulent beaucoup - salariés comme chefs d'entreprise.

- **Montant :** 100 € pour la période d'octobre à décembre 2026 (après une première aide de 100 € d'avril à septembre).
- **Qui ?** les actifs ayant perçu des revenus d'activité en 2024 (salaires, BIC, BNC, BA) : les artisans et dirigeants y ont donc droit à titre personnel.
- **Revenus :** plafond relevé en octobre : par exemple jusqu'à environ 2 035 € net/mois pour une personne seule, 4 070 € pour un couple avec un enfant, 6 100 € avec deux enfants.
- **Trajets :** au moins 15 km par trajet domicile-travail (30 km aller-retour) ou au moins 8 000 km par an pour l'activité professionnelle.
- **Véhicule :** personnel, thermique ou hybride non rechargeable, assuré, immatriculé en France (hors électrique et véhicule de société).
- Déjà bénéficiaire : versement automatique mi-octobre, rien à faire. Nouveau bénéficiaire : simulateur dès le 12 octobre, demande sur impots.gouv.fr à partir du 22 octobre 2026.

✅ Je vérifie mon éligibilité et je fais ma demande *via* **le simulateur proposé sur le site impots.gouv.fr.**

En savoir plus : Aide Carburant Travailleurs « Grands Rouleurs »

Relayez l'information auprès de vos salariés !

5. Mesure de soutien aux entreprises du BTP rencontrant des difficultés avec leurs clients ou fournisseurs

Toute entreprise connaissant un différend avec un client professionnel ou fournisseur (retard de paiement, hausse brutale de prix sans discussion imposée par un fournisseur, refus par un client professionnel d'accepter toute hausse de prix…) peut saisir le **Médiateur des entreprises**.

- Le Médiateur des entreprises mobilise son réseau pour proposer une offre de médiation et mener un travail spécifique avec l'ensemble des acteurs.
- Le litige doit concerner une difficulté qui a fait l'objet d'une 1ère discussion infructueuse et porter sur **un montant minimum de 1 500 €.**

- Ne sont pas concernés, les litiges avec un particulier
- Signaler toutes difficultés à votre CAPEB départementale.

✅ Pour saisir le Médiateur, faire la demande *via* le site du **Médiateur des entreprises**.

En savoir plus sur la mesure de soutien via le Médiateur des entreprises

6. Aides de l'URSSAF

a - Délai de paiement pour vos cotisations sociales, révision à la baisse des cotisations provisionnelles en cas de baisse d'activité, remise des majorations de retard, … l'URSSAF peut vous soutenir.

En savoir plus : Aides de l'URSSAF

b- Aide sociale du CPSTI : mobiliser l'aide financière exceptionnelle

L'AFE permet de soutenir le travailleur indépendant confronté à une difficulté exceptionnelle et ponctuelle susceptible de menacer la pérennité de son activité.

Faire une demande d'aide financière exceptionnelle

7. Autres leviers utiles

- **Marchés publics - révision des prix :** une circulaire rappelle que les acheteurs publics peuvent modifier le contrat ou indemniser le titulaire face à une hausse imprévisible des coûts (code de la commande publique, art. L.6 et R.2194-5). N'hésitez pas à en faire la demande, la CAPEB peut vous aider à la formuler.
- **Difficultés de trésorerie :** des délais de paiement peuvent être sollicités auprès de votre service des impôts des entreprises (SIE) et de l'URSSAF.

Pour toute précision, contactez le Service Economique de la CAPEB 71
5 rue George Eastman – CS-10026- 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex
Tél : 03.85.90.97.70- Fax : 03.85.90.97.79- e.mail : capeb71@capeb71.fr - www.capeb71.fr

C'est parce que vos représentants de la CAPEB et de la CNATP sont mobilisés et revendiquent auprès des Pouvoirs Publics que nous obtenons des mesures.

La CAPEB 71 continue de revendiquer d'autres mesures …

Ces aides ciblées obtenues vont dans le bon sens. Toutefois, la CAPEB 71 continue de **demander des mesures complémentaires** pour tous les artisans du bâtiment, particulièrement impactés par cette crise et par le recul de leur activité :

- Aides sur **tous les carburants** pour **tous les artisans** ;
- Demande **d'un contrôle de l'évolution du prix des matériaux** et **d'une obligation réglementaire de justification des hausses au-delà d'un certain seuil** ;
- **Soutien à l'électrification** des véhicules avec une offre packagée spécifiquement pour les artisans du bâtiment ;
- **Revendication d'une TVA à 5,5 %** pour l'ensemble des travaux de rénovation afin de soutenir l'activité des entreprises et le pouvoir d'achat de leurs clients ;
- **Demande de réintégrer les mono gestes** dans un parcours de rénovation énergétique.



